



## 4.2 Objectifs du projet

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"    Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input type="checkbox"/>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
<b>5</b>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
<b>6</b>	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



SCI LES MARMOTTONS  
24, rue Vitali  
95450 VIGNY

PLAN DE SITUATION  
Ech : 1/ 25000

**MF Architecture**  
MICHEL FIGEA ARCHITECTE DPLG  
8, impasse des Cendres 95450 VIGNY  
01 30 39 25 05 mfarchitecture@orange.fr



Photo 01

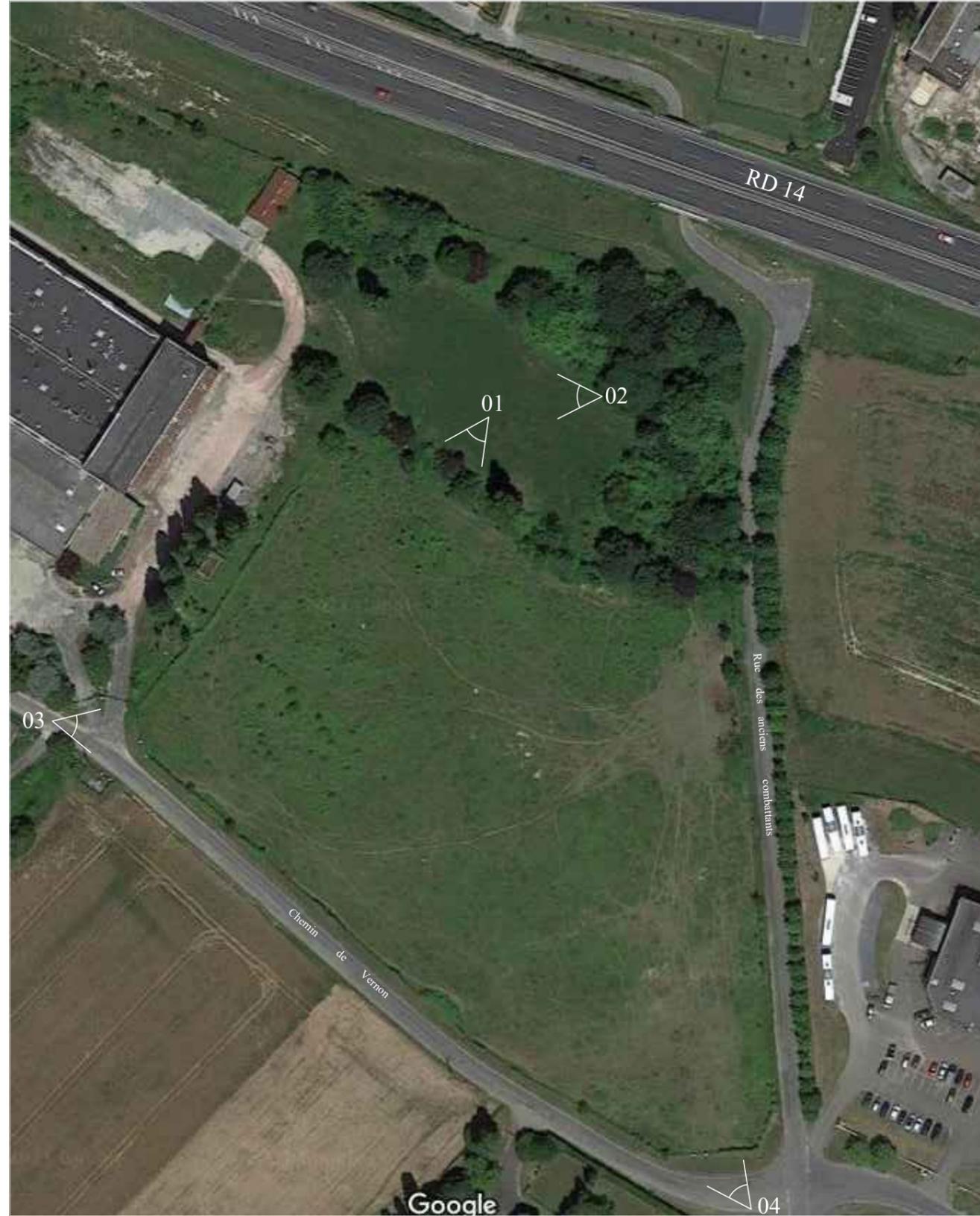


Photo 02



Photo 03



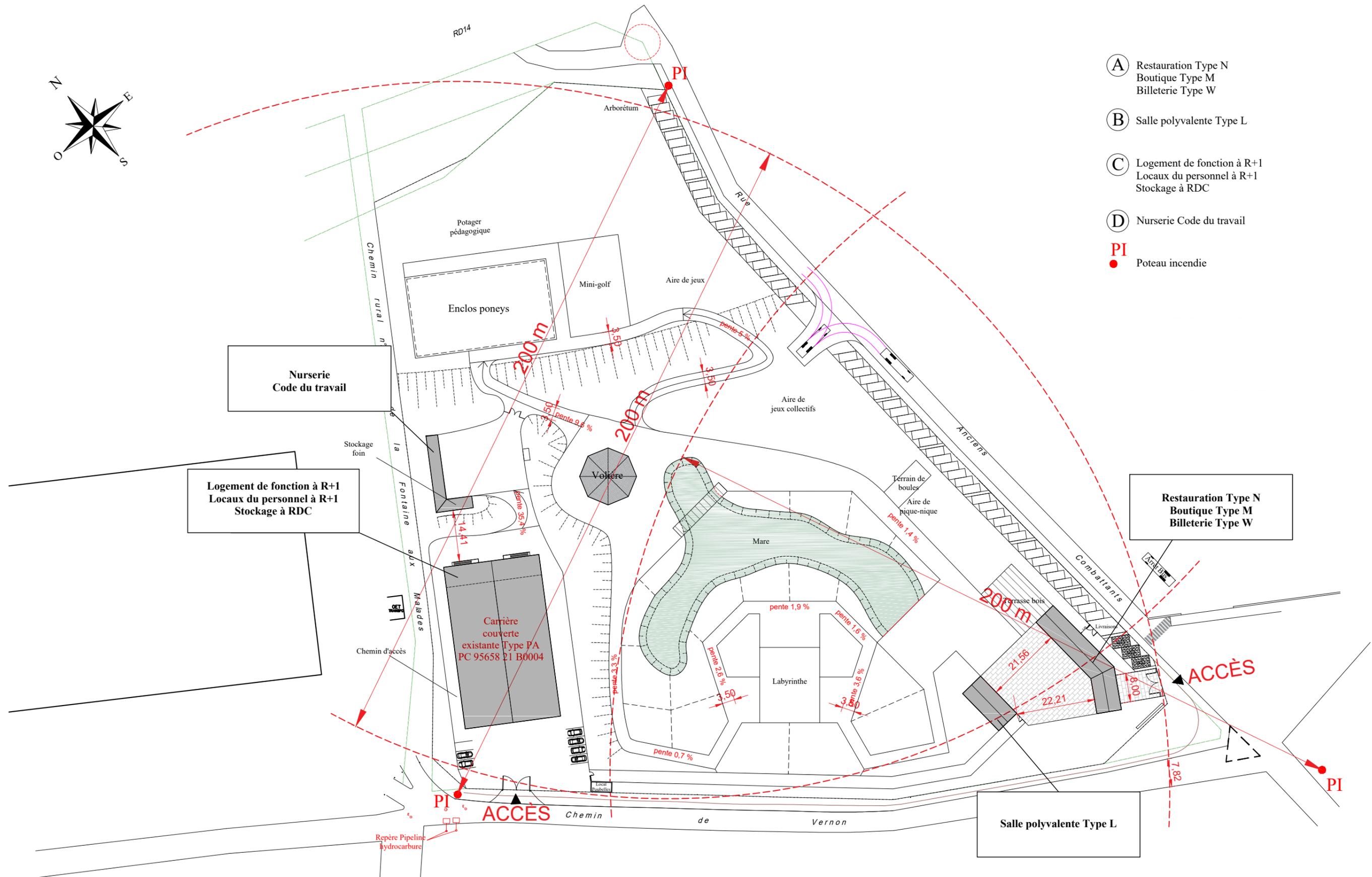
Photo 04

Audrey Jorelle  
24, rue Vitali  
95450 VIGNY

## VUE AÉRIENNE

**MF Architecture**

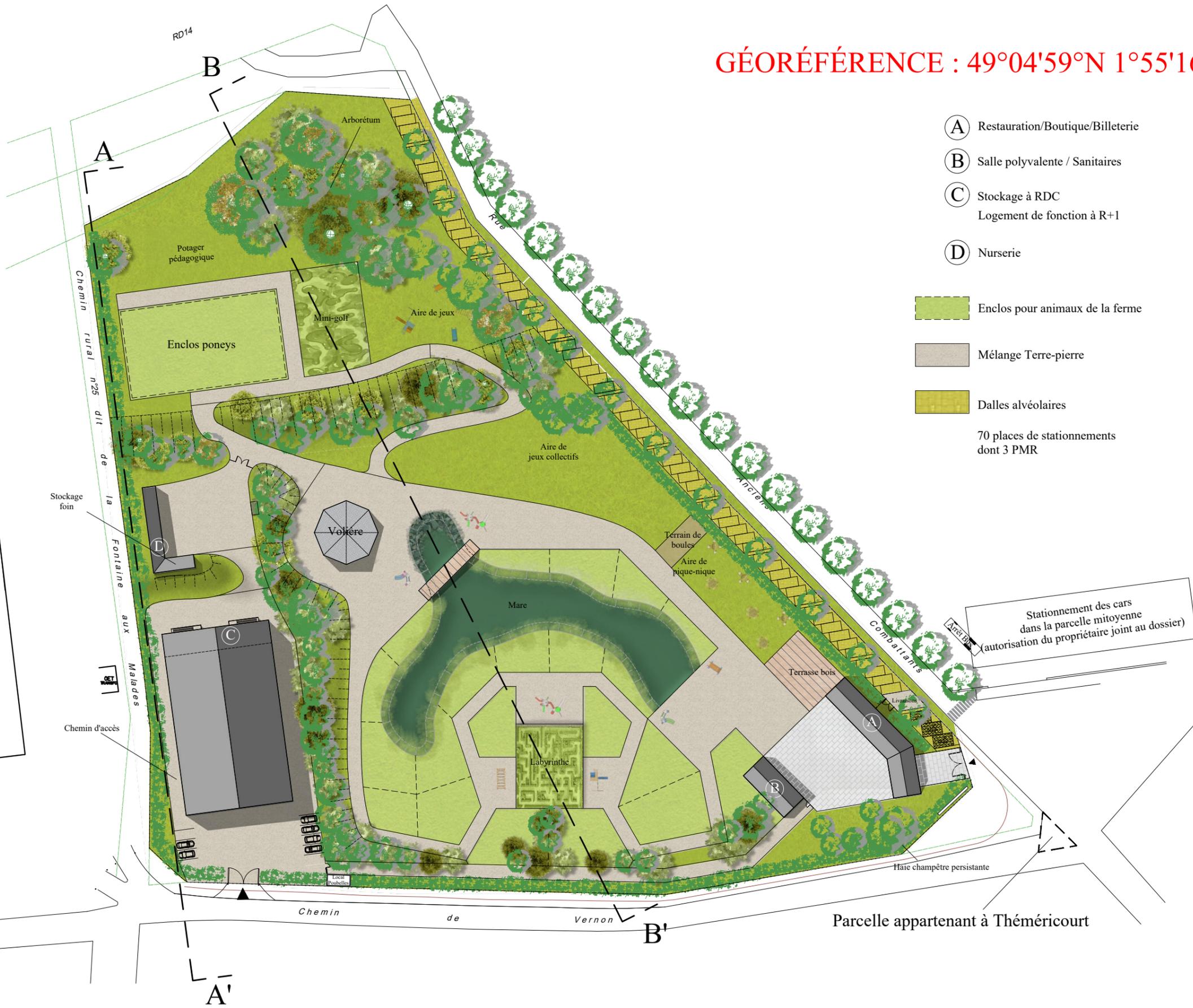
MICHEL FIGEA ARCHITECTE DPLG  
8, impasse des Cendres 95450 VIGNY  
01 30 39 25 05 mfarchitecture@orange.fr



- (A)** Restauration Type N  
Boutique Type M  
Billetterie Type W
- (B)** Salle polyvalente Type L
- (C)** Logement de fonction à R+1  
Locaux du personnel à R+1  
Stockage à RDC
- (D)** Nurserie Code du travail
- PI** Poteau incendie



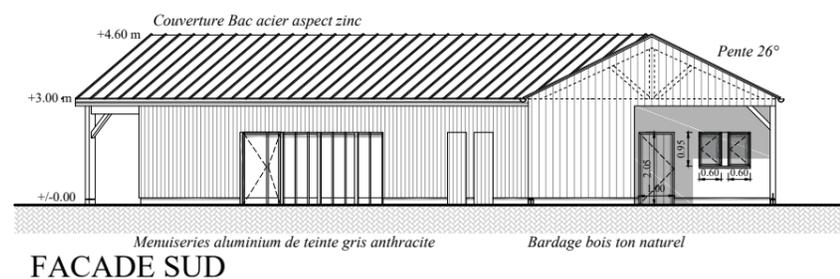
GÉORÉFÉRENCE : 49°04'59"N 1°55'16"E



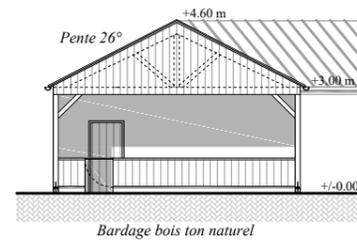
- Ⓐ Restauration/Boutique/Billetterie
- Ⓑ Salle polyvalente / Sanitaires
- Ⓒ Stockage à RDC  
Logement de fonction à R+1
- Ⓓ Nurserie

- Enclos pour animaux de la ferme
  - Mélange Terre-pierre
  - Dalles alvéolaires
- 70 places de stationnements  
dont 3 PMR

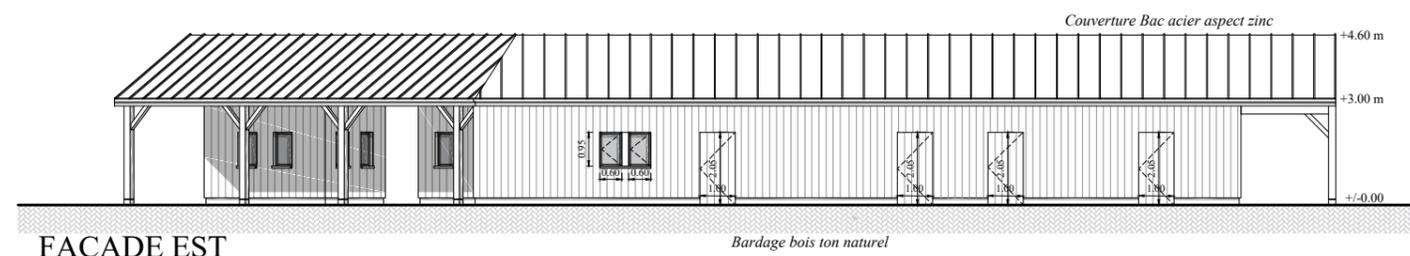
Stationnement des cars  
dans la parcelle mitoyenne  
(autorisation du propriétaire joint au dossier)



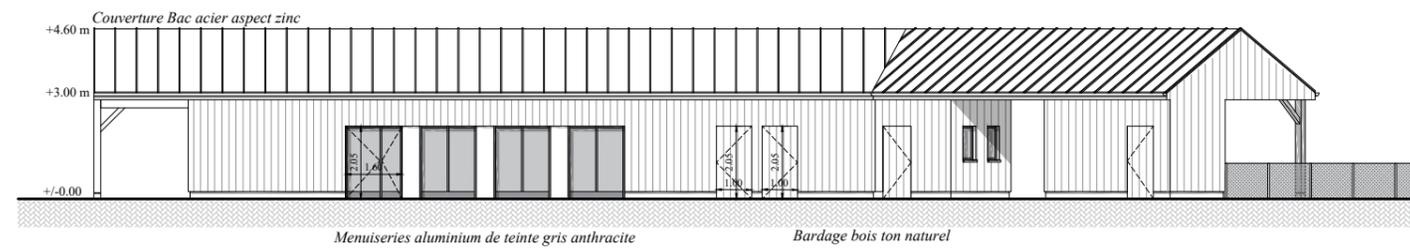
FACADE SUD



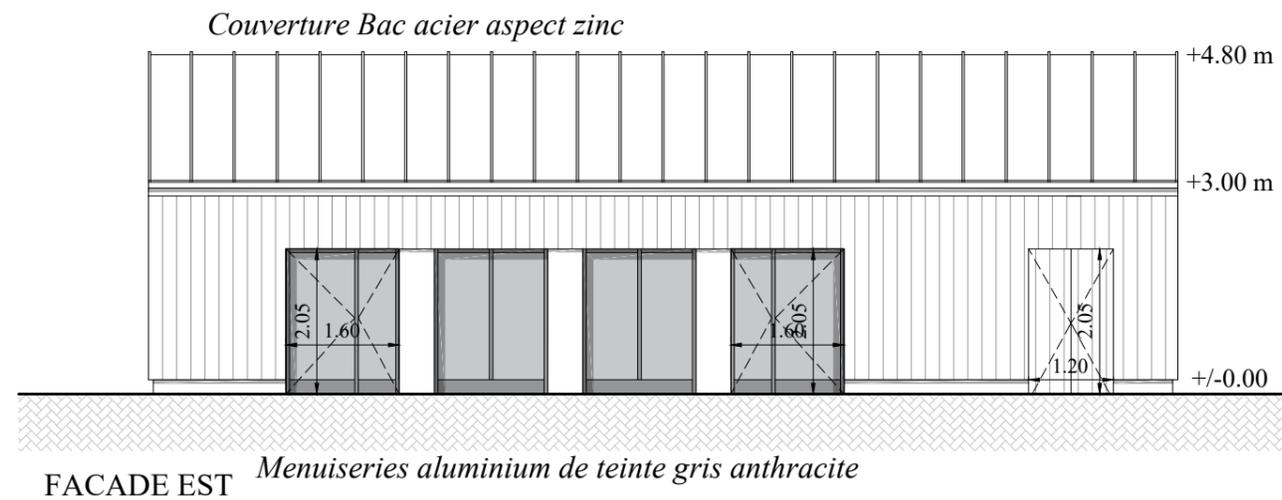
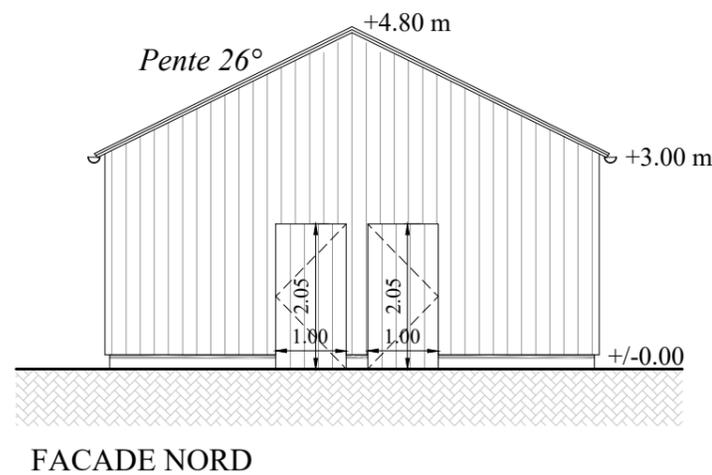
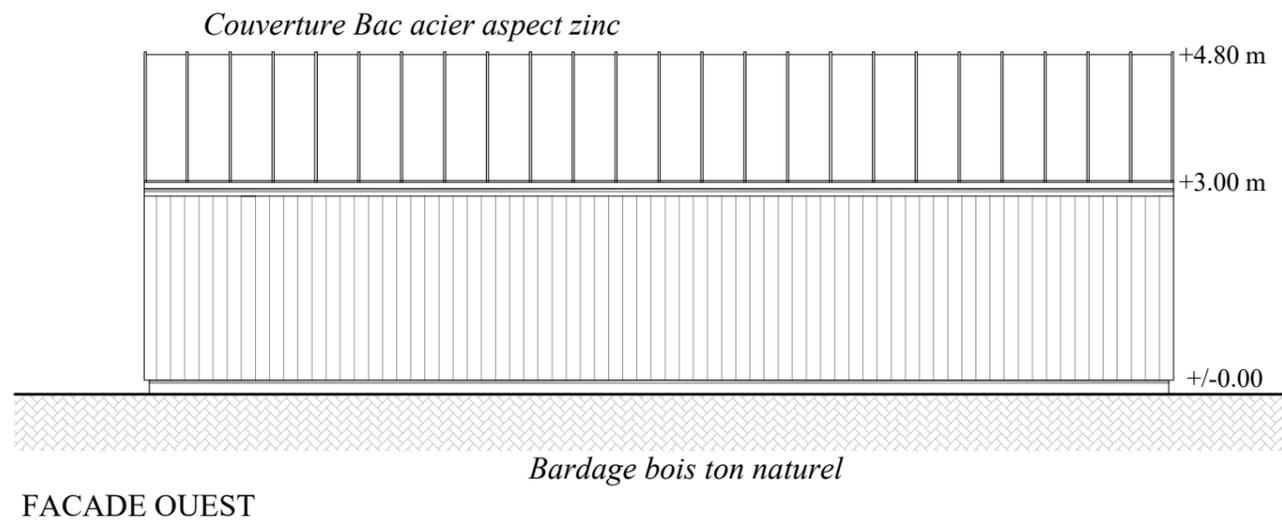
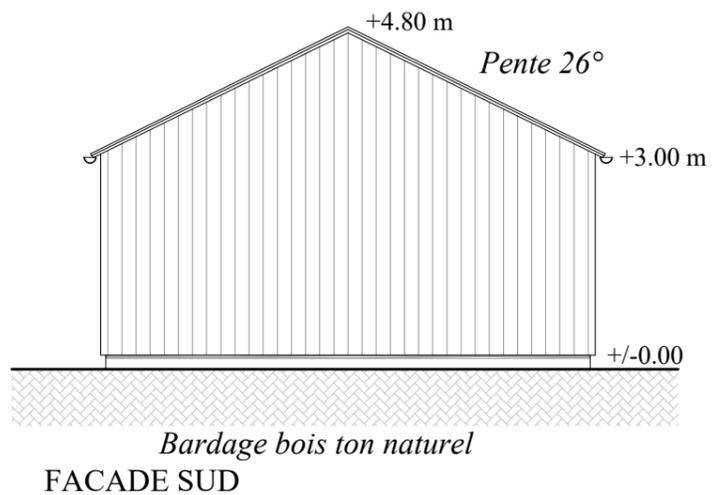
FACADE NORD

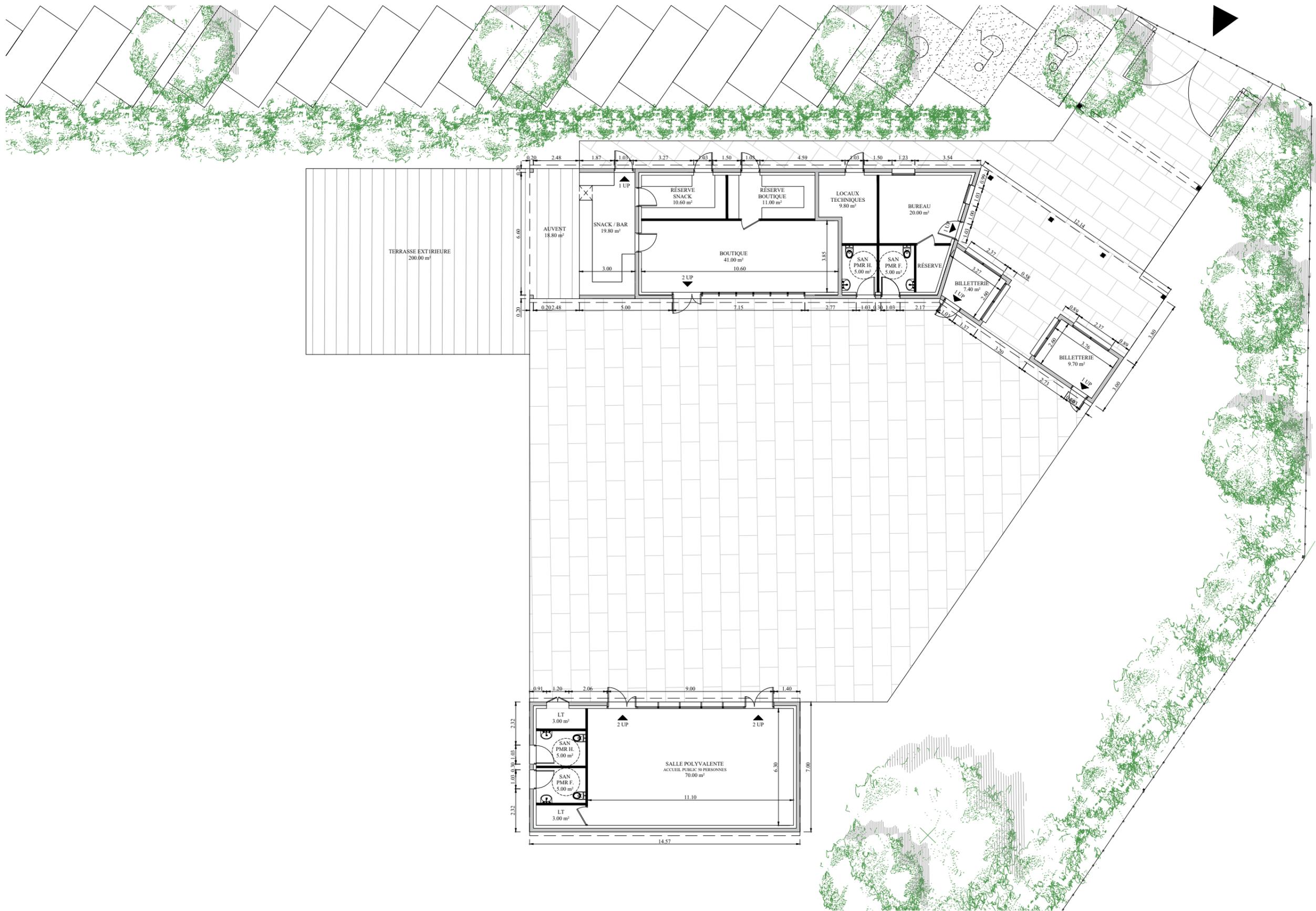


FACADE EST

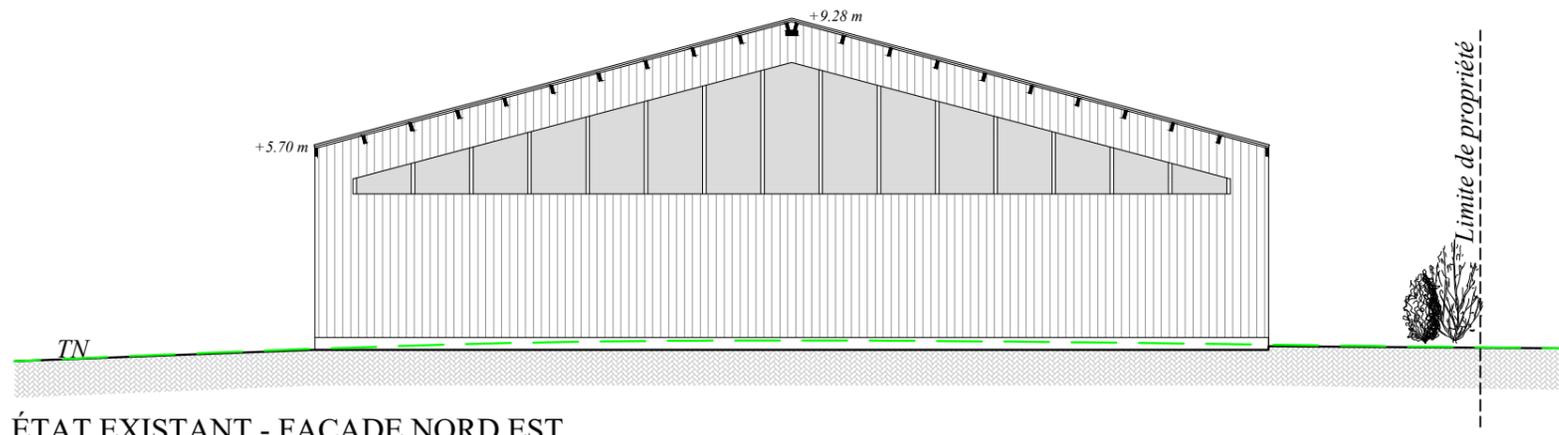


FACADE OUEST

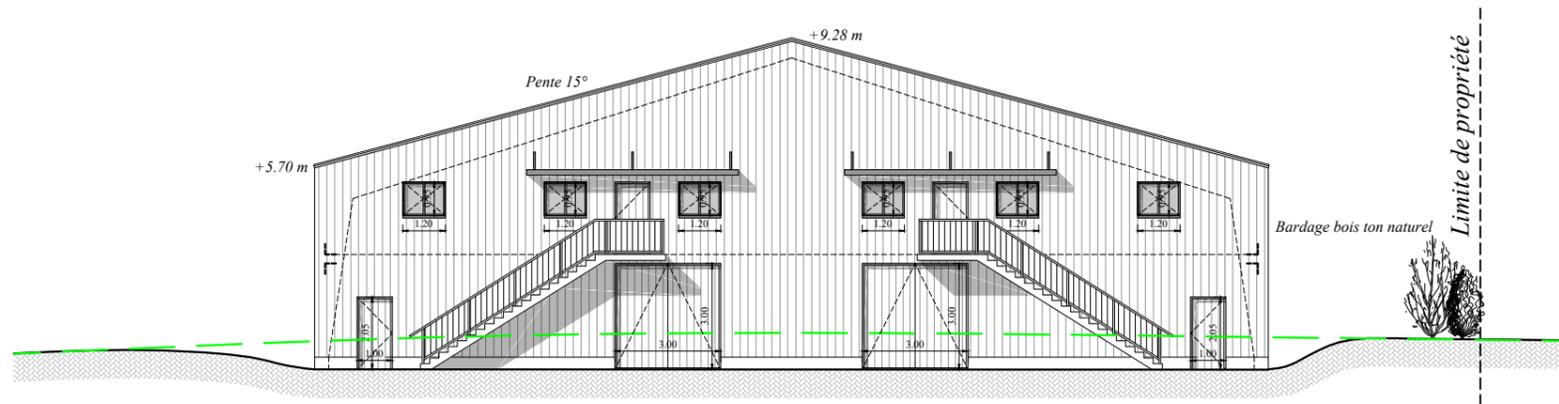




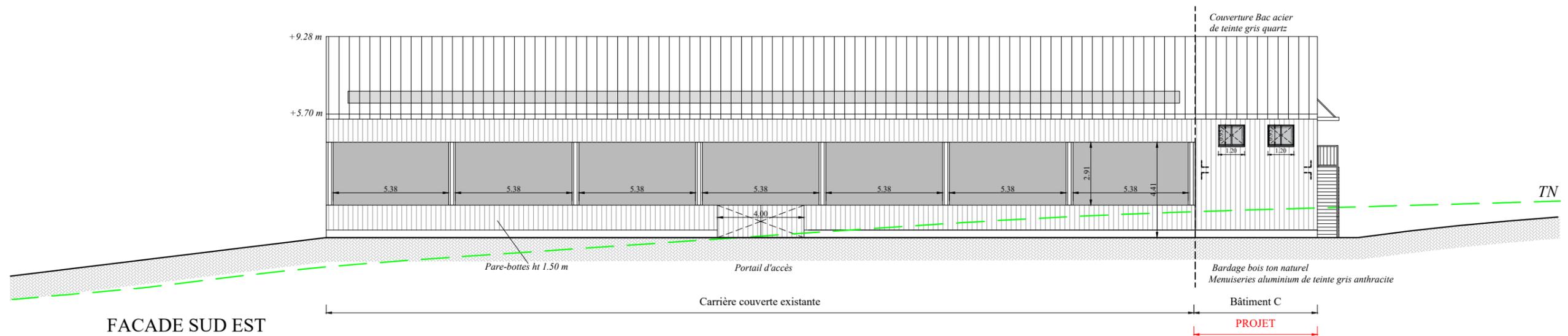
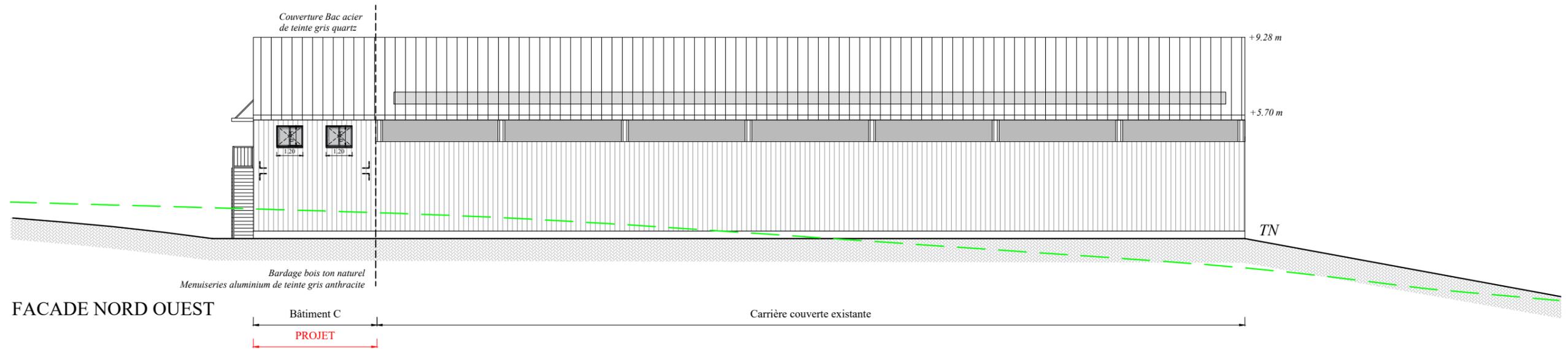
Application ar

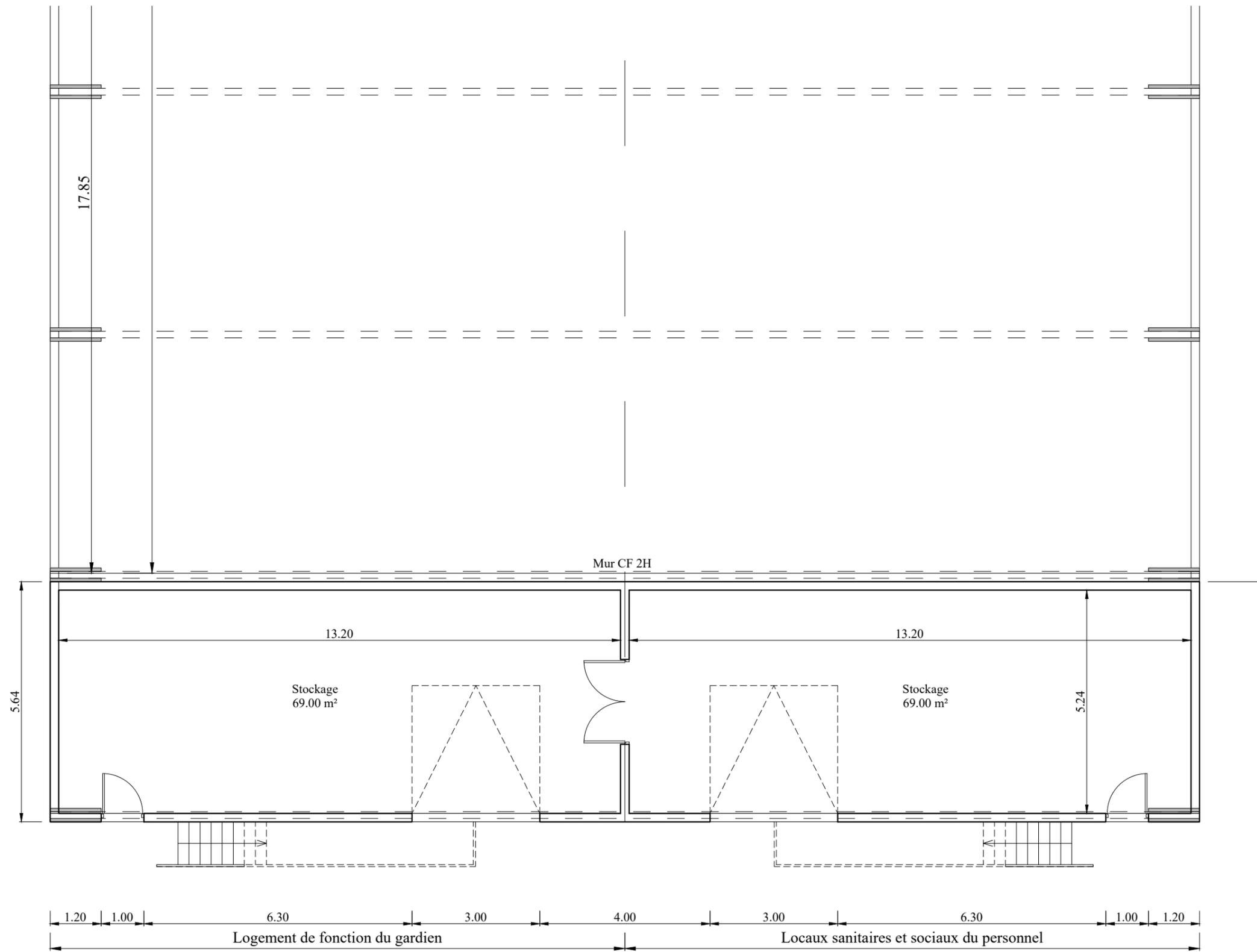
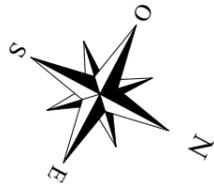


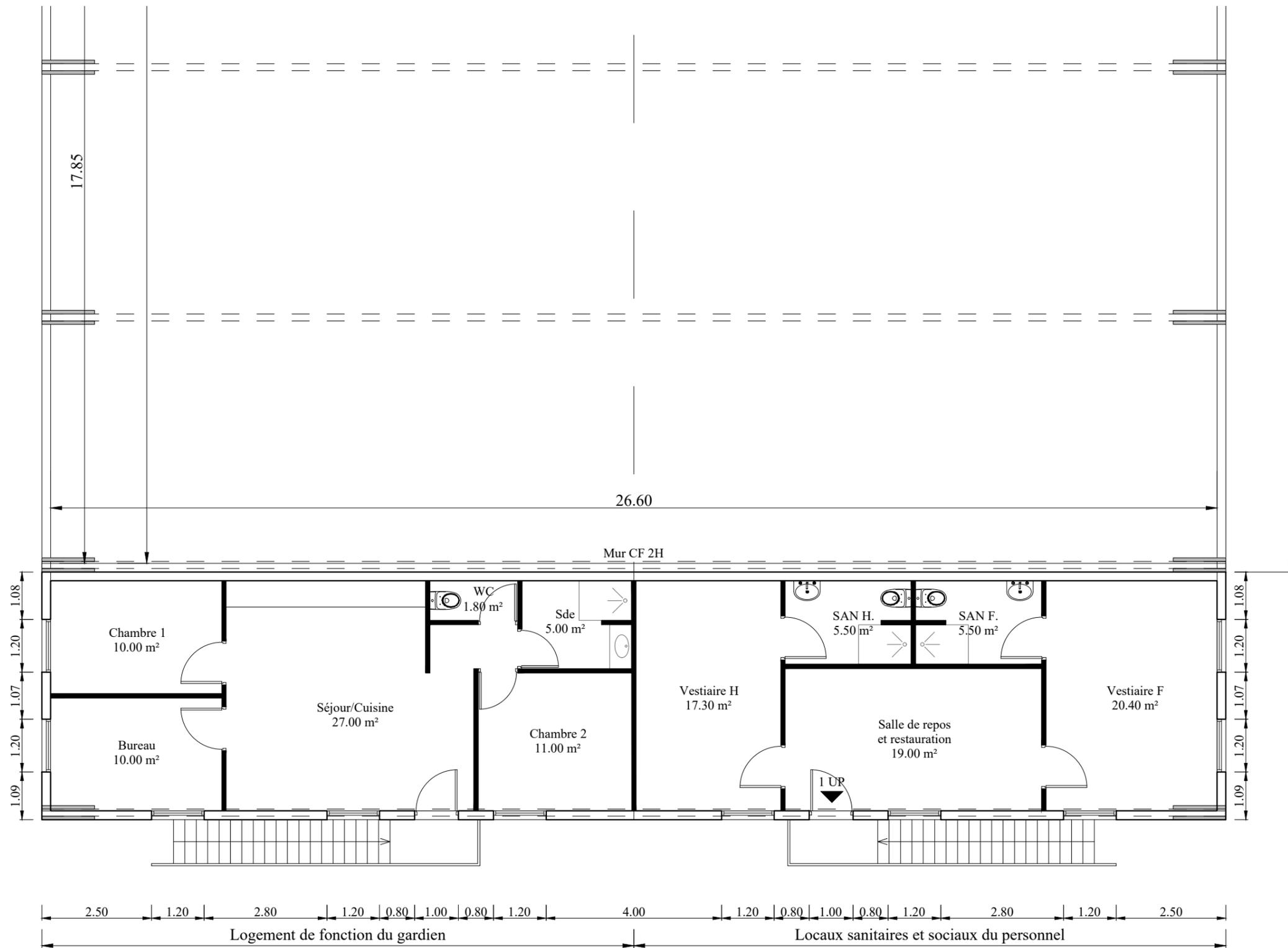
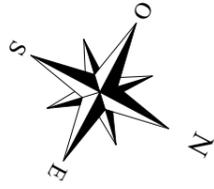
ÉTAT EXISTANT - FACADE NORD EST

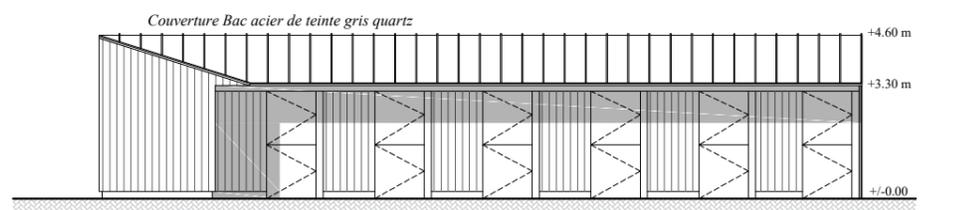
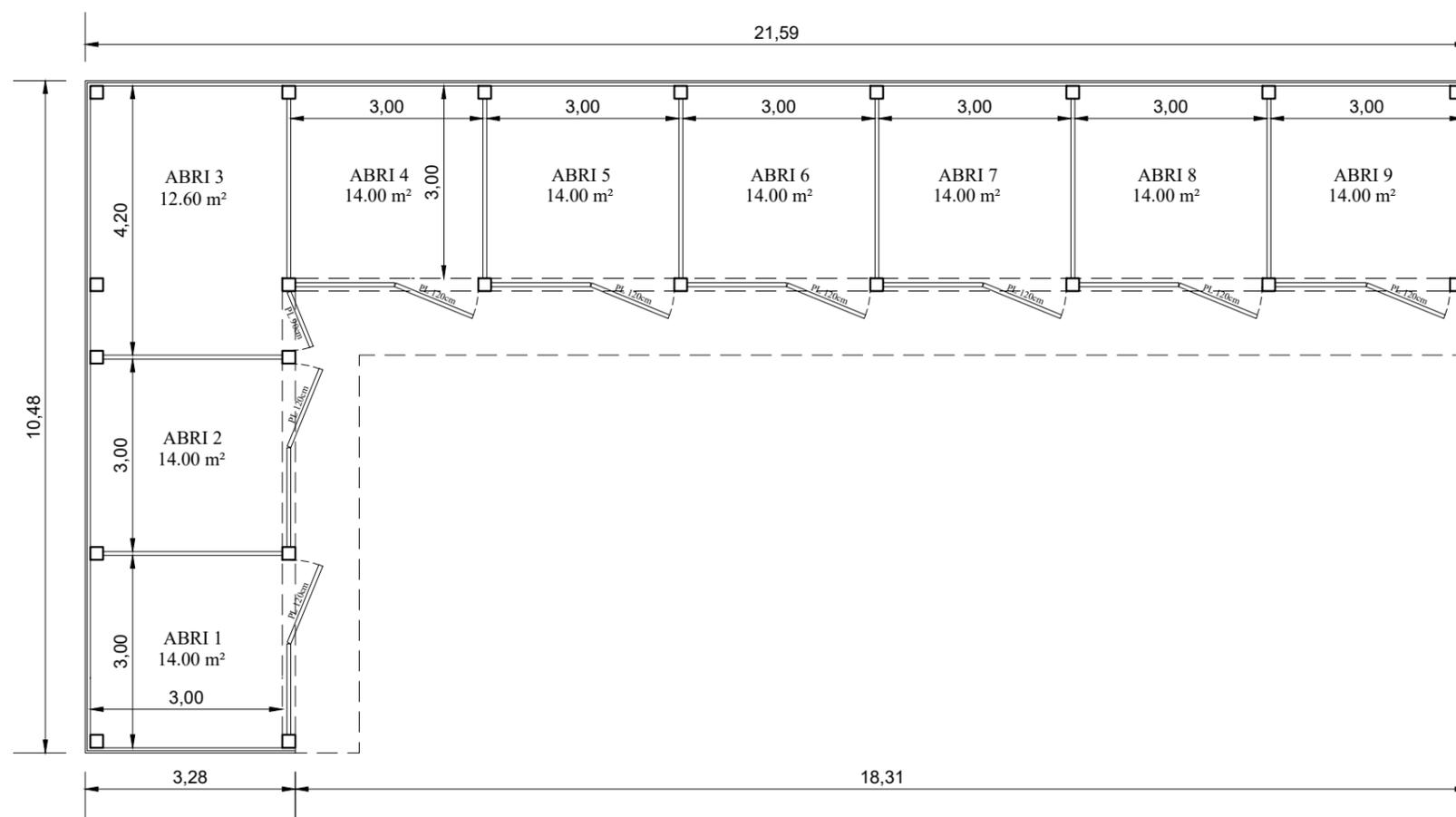
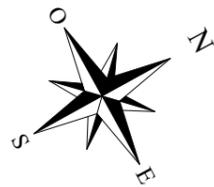


ÉTAT PROJETÉ - FACADE NORD EST

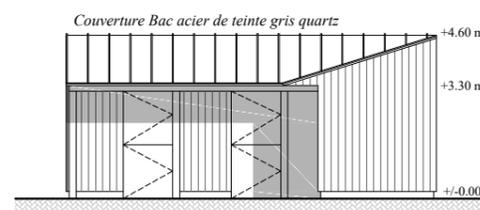




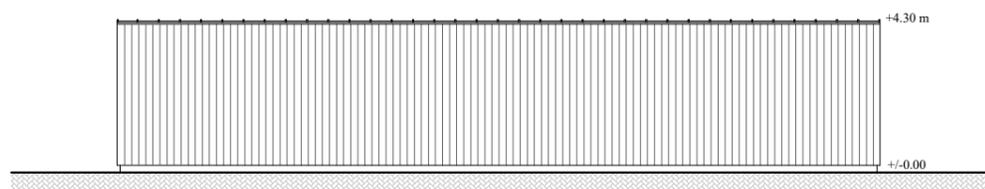




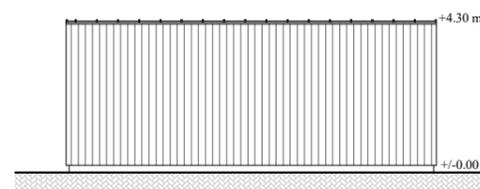
FACADE SUD EST



FACADE NORD EST



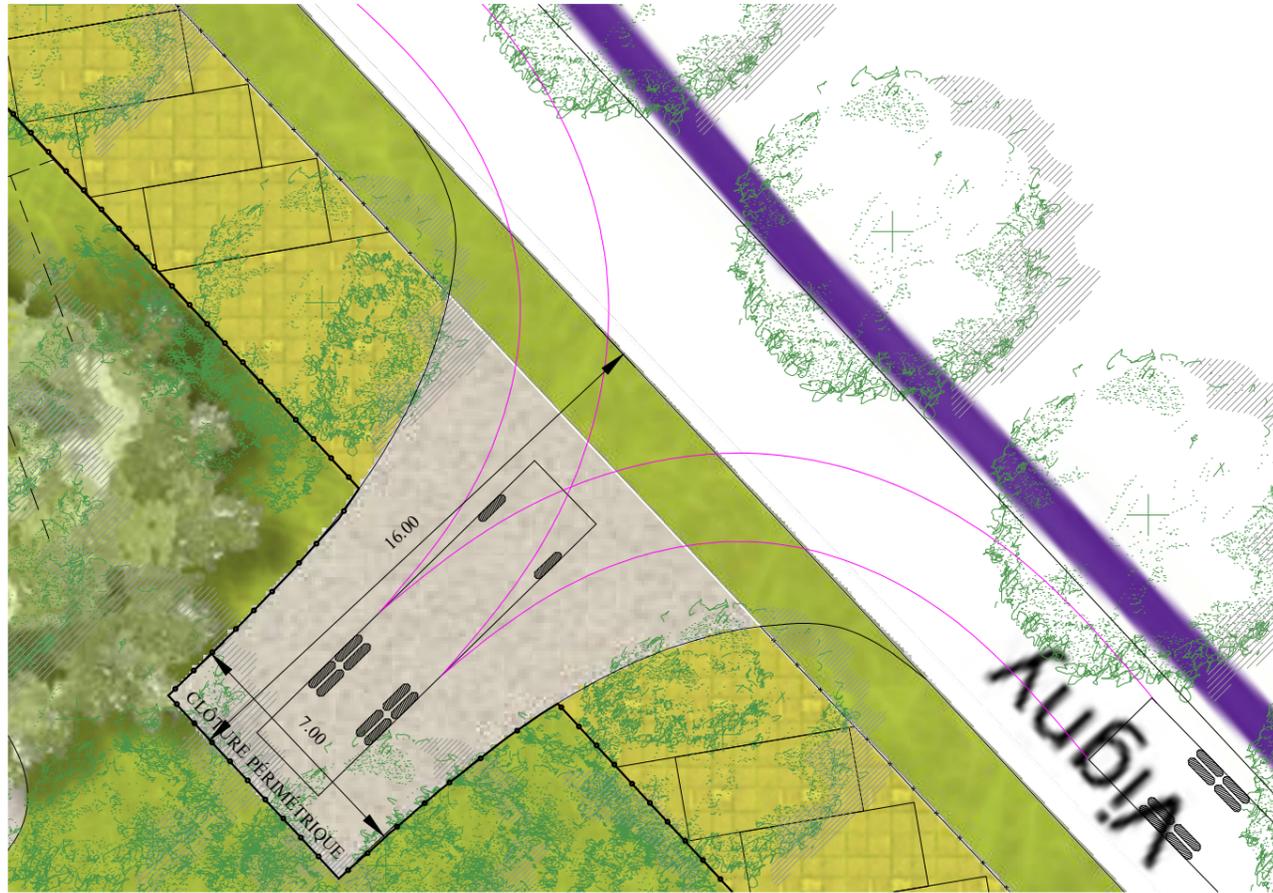
FACADE NORD OUEST



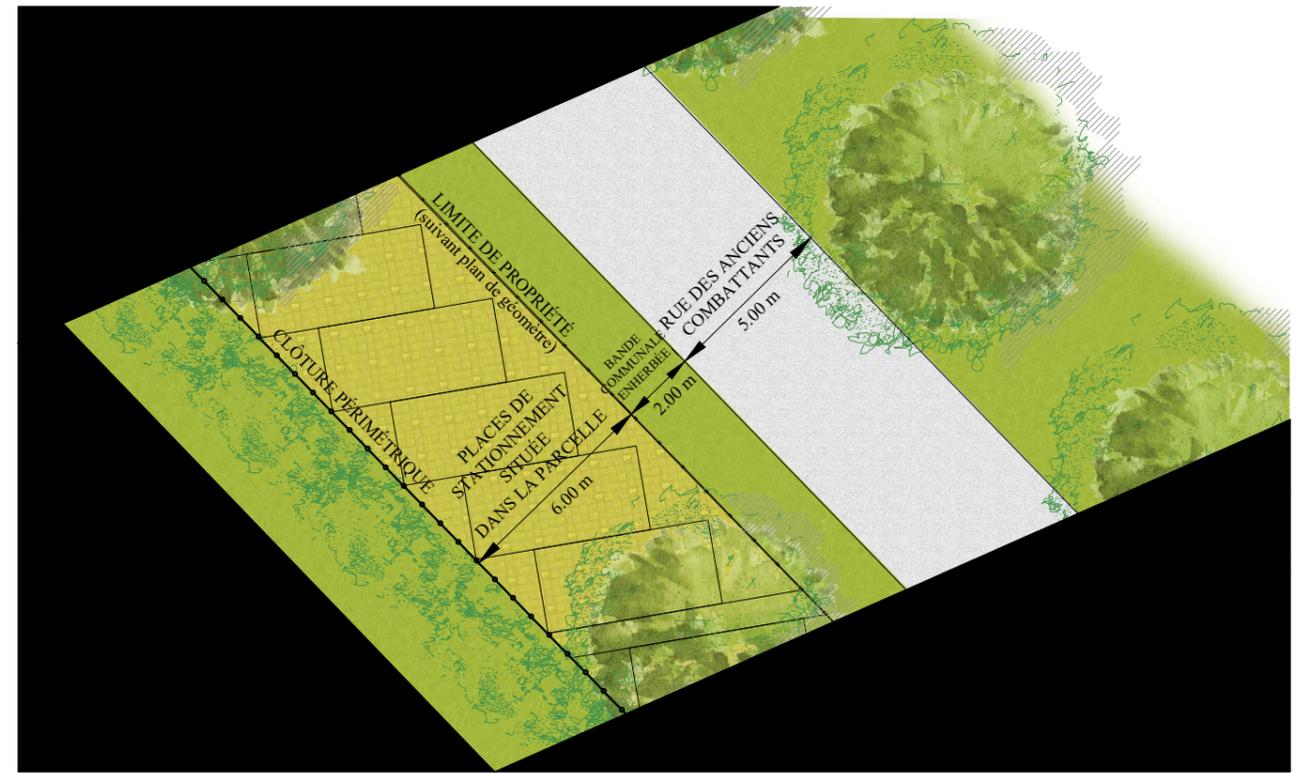
FACADE SUD OUEST



PHOTO TYPE DU BÂTIMENT



PROPOSITION DE MANOEUVRE DES BUS

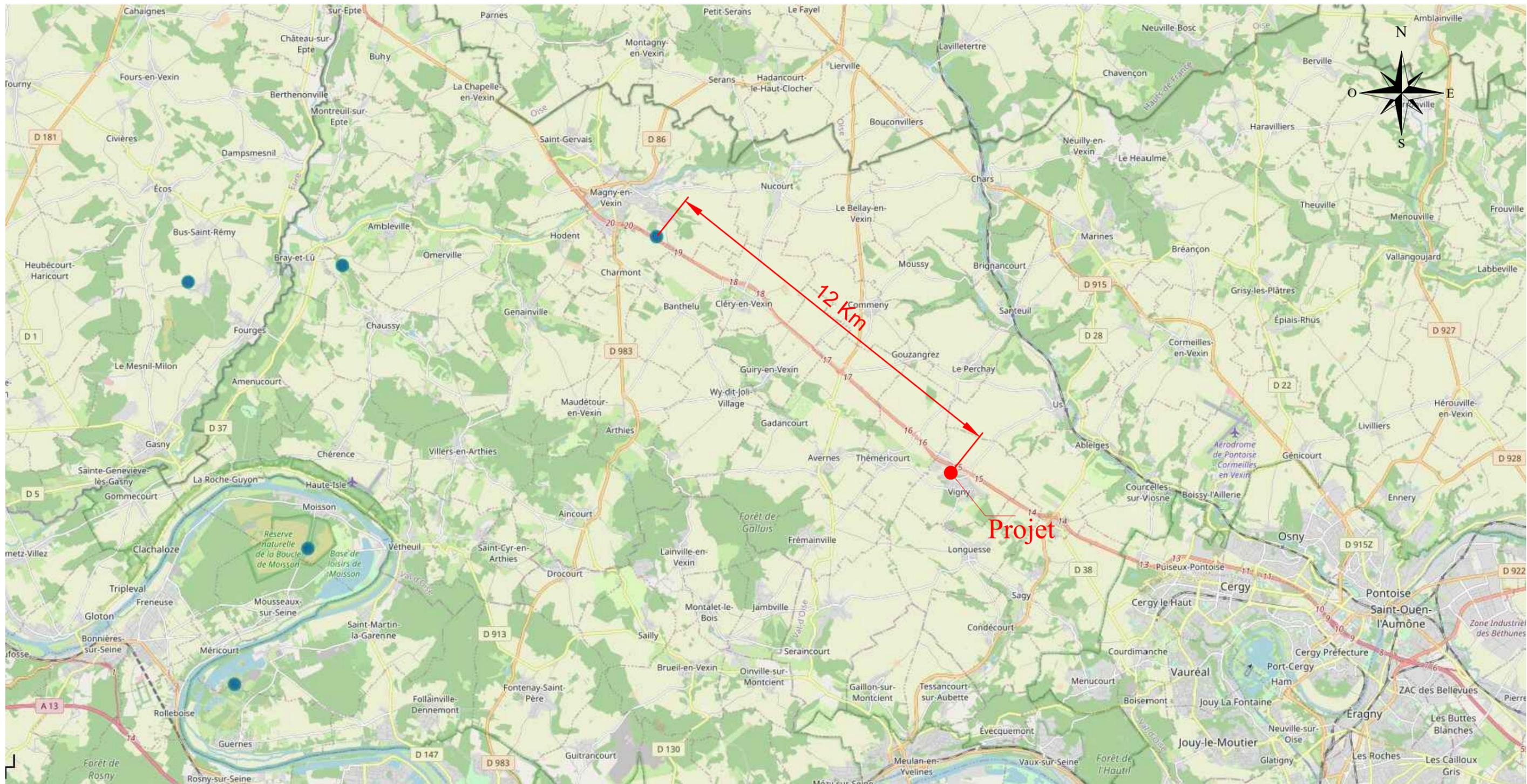


IMPLANTATION DES PLACES DE STATIONNEMENT EN LIMITE DE VOIE



- AGRICULTURE
- HABITATIONS
- ARTISANAT & ACTIVITÉS
- ÉQUIPEMENTS

L'Aubette, le cours d'eau le plus proche, se situe à 700 m du projet



● Projet Centaur' Parc

● Sites Natura 2000

Source : <http://www.natura2000.fr/>

## PA 2 - NOTICE DE PRÉSENTATION

La présente demande de Permis d'Aménager a pour objet l'aménagement d'un parc animalier de loisirs pédagogique « CENTAUR'PARC », faisant suite au permis de construire n° PC 95658 21 B0004 pour la construction d'une carrière couverte, déposé en mairie de Vigny le 23 juillet 2021 et avec avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 assorti de prescriptions.

Le terrain est situé dans la Zone d'Activité du Bord'Haut à Vigny, sur une parcelle cadastrale référencée ZA 129, d'une superficie de 28.721 m<sup>2</sup>, bordée au Nord-Ouest par le Chemin Rural n° 25 dit de la Fontaine aux Malades, au Sud-Est par le Chemin de Vernon, et à l'Est par la rue des Anciens Combattants.

Les constructions liées au projet se situent en zone Ulb du PLU pour les bâtiments A et B, et en zones UI du PLU pour les bâtiments C et D, au lieu-dit « Près le Bord'Haut » ; les autres aménagements se situent en zone N du PLU.

Le terrain présente un dénivelé moyen de 0,5 %, du Nord-Ouest au Sud-Est, et de 5,7 % du Nord-Est au Sud-Ouest.

Plusieurs relevés photographiques rappellent l'environnement existant.

Les constructions projetées sont définies ainsi :

- |              |  |
|--------------|--|
| - Bâtiment A | Petite restauration, boutique, sanitaires, billetterie                               |
| - Bâtiment B | Salle polyvalente et sanitaires  |
| - Bâtiment C | Stockage à RDC   |
| - Bâtiment C | Logement de fonction du gardien<br>+ locaux sanitaires et sociaux du personnel à R+1 |
| - Bâtiment D | Abris pour animaux   |

L'accès à la parcelle s'effectuera directement depuis de Chemin de Vernon pour l'accès à la carrière et à l'angle du chemin de Vernon et de la rue des Anciens Combattants pour l'accès au parc animalier de loisirs.

L'établissement « CENTAUR'PARC » est un établissement recevant du public (ERP) de type principalement de Plein Air (PA).

Il sera classé comme ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie (établissement recevant moins de 300 personnes). L'établissement, de par ses activités, présente plusieurs types d'établissement :

Typologie ERP	Bâtiment	Surface	Capacité maximale d'accueil
PA	<b>Plein Air</b>		/
N	<b>A</b> Restauration de plein air sous auvent	19,80 m <sup>2</sup>	20
M	<b>A</b> Boutique	41,00 m <sup>2</sup>	80
W	<b>A</b> Administration, billetterie	37,10 m <sup>2</sup>	6
L	<b>B</b> Salle polyvalente, sanitaires	86,00 m <sup>2</sup>	50
Sans Objet	<b>C</b> Stockage à RDC		/
Sans Objet Code du Travail	<b>C</b> Logement de fonction à R+1 Locaux sanitaires et sociaux	64,80 m <sup>2</sup> 67,70 m <sup>2</sup>	4
Sans Objet Code du Travail	<b>D</b> Abris pour animaux	124,60 m <sup>2</sup>	/

Les aménagements prévus dans le projet sont des installations animalières ; le public n'y aura pas accès. Seuls des parcours de visites seront aménagés.

La fréquentation envisagée à terme sera inférieure à 300 visiteurs en simultanément.

Le personnel sera de 10 personnes.

Le concept du parc animalier de loisirs « CENTAUR'PARC » est simple : mettre en valeur des animaux d'espèces domestiques à travers des espaces paysagers et de détente pour les enfants et leurs parents.

Chaque espèce animale sera mise en scène dans un enclos qui lui sera dédié avec décors naturels et panneaux d'informations. Des chèvres naines seront libres de leurs déplacements, ce qui permettra un contact bienveillant et pédagogique avec le public.

L'ensemble du site est fermé par une clôture périphérique dont l'état sera vérifié régulièrement. En période de fermeture, le parc sera inaccessible et les accès seront condamnés.

## Cheptel

La liste des espèces envisagées est présentée dans les tableaux ci-après :

### ► Mammifères :

Nom commun	Nom scientifique	Nombre maximal d'individus
Alpaga	<i>Vicugna pacos</i>	2
Âne	<i>Equus asinus asinus</i>	2
Chèvre alpine	<i>Capra aegagrus hircus</i>	4
Chèvre blanche de Saanen	<i>Capra aegagrus hircus</i>	2
Chèvre naine	<i>Capra aegagrus hircus</i>	10
Cochon d'Inde	<i>Cavia porcellus</i>	5
Cochon nain	<i>Sus scrofa domesticus</i>	3
Lapin	<i>Oryctolagus cuniculus domesticus</i>	4
Mouton	<i>Ovis aries</i>	3
Poney Shetland	<i>Equus caballus caballus</i>	6
Vache	<i>Bos taurus</i>	2

### ► Oiseaux :

Nom commun	Nom scientifique	Nombre maximal d'individus
Caille	<i>Excalfactoria chinensis</i>	5
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos domestica</i>	3
Canard Carolin	<i>Aix sponsa domestica</i>	3
Canard mandarin	<i>Aix galericulata domestica</i>	3
Canard de Barbarie	<i>Cairina moschata domestica</i>	3
Colombe	<i>Columba livia</i>	3
Dindon	<i>Meleagris gallopavo</i>	2
Faisan	<i>Phasianus colchicus</i>	3
Oie	<i>Anser anser</i>	2
Paon	<i>Pavo cristatus</i>	2
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri manillensis</i>	2
Pigeon	<i>Columba livia</i>	3
Pintade	<i>Nimida meleagris f. domestica</i>	2
Poule	<i>Gallus gallus domesticus</i>	5
Tourterelle	<i>Streptopelia risoria</i>	3

## Risques d'évasion

- ✓ Des dispositions seront mises en œuvre afin d'éviter la fuite d'un animal : hauteur des clôtures, résistance des enclos empêchant toute évasion des pensionnaires. Les matériaux utilisés pour la construction des enclos sont de qualité pour assurer une solidité dans le temps. Ces espaces sont vérifiés quotidiennement par l'équipe du « Centaur'Parc ».
- ✓ Tous les animaux seront contrôlés le matin avant l'ouverture de l'établissement et le soir après la fermeture.
- ✓ Chaque membre du personnel disposera d'une radio portable, fonctionnant en réseau interne. Il pourra donc, au moindre problème, alerter l'ensemble de ses collègues, ainsi que la direction.
- ✓ Malgré toutes les dispositions de prévention et de protection mises en place, le cas de fuite d'un animal a été soigneusement étudié, et une procédure mise en place dans le cadre du plan de secours. En cas de problème en dehors des heures d'ouverture du parc, le directeur sera joignable à tout moment par téléphone portable.

## Bien-être animal

- ✓ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, chaque élevage, pension, refuge, parc animalier, doit disposer d'un référent « bien-être animal ». Celui-ci sera annoncé par voie d'affichage sur chaque site de l'établissement où il interviendra et dans les différents registres liés aux animaux détenus au « Centaur'Parc ».
- ✓ Toutes les personnes en relation avec les animaux auront la formation nécessaire pour vérifier le bon état de santé des animaux.
- ✓ Tout comportement anormal (maladie présumée, blessure, accident...) sera signalé au référent « bien-être animal » et au directeur de l'établissement dès constatation.
- ✓ Un protocole sanitaire de suivi de l'état de santé des animaux sera mis en place par un vétérinaire sanitaire.
- ✓ Le protocole de suivi des risques sanitaires est le suivant :
  - Acquisition d'animaux en provenance d'élevages contrôlés, quarantaine des animaux nouvellement introduits, surveillance vétérinaire du cheptel.
  - Le personnel devra être à jour de ses vaccins et devra se présenter aux visites médicales obligatoires.
  - Avoir une bonne hygiène personnelle : utiliser les vestiaires, porter une tenue de travail adaptée, se laver les mains et utiliser du gel hydroalcoolique.
  - Ne pas manger, boire, fumer dans les enclos.
  - Nettoyer et désinfecter régulièrement le matériel.
  - Respecter les procédures autorisées pour l'élimination des litières et des déjections.
  - Signaler à la direction toute griffure et morsure et réaliser le protocole adapté.

## Sécurité du public

- ✓ Le public n'aura accès qu'aux endroits autorisés spécialement prévus à cet effet.
- ✓ Lorsque l'établissement sera ouvert, la présence d'un membre du personnel, de l'ouverture à la fermeture sera constamment assurée.
- ✓ Un plan de secours et d'évacuation de l'établissement sera élaboré.
- ✓ Plusieurs membres du personnel seront formés aux premiers secours et à la manipulation des moyens de lutte contre l'incendie.
- ✓ Une trousse de secours sera disponible à l'accueil. En cas de malaise ou d'accident, le SAMU sera immédiatement prévenu (n° d'appel 15).

## Implantation des bâtiments

L'emprise au sol des constructions projetées et de la carrière couverte existante est de 1.671,40 m<sup>2</sup>, soit 5,82 % de la surface totale du terrain.

Bâtiment A	240,00 m <sup>2</sup>
Bâtiment B	102,00 m <sup>2</sup>
Bâtiment C	152,30 m <sup>2</sup>
Bâtiment D	94,40 m <sup>2</sup>
Bâtiment existant (Carrière couverte)	1 082,70 m <sup>2</sup>

Pour rappel, la hauteur des constructions mesurée à partir du terrain naturel ne peut excéder 8 mètres à l'égout du toit. La hauteur des différents bâtiments est toujours inférieure à 8 mètres à l'égout du toit par rapport au terrain naturel.

Par son architecture et sa morphologie, le projet d'aménagement s'intègre dans l'environnement existant.

## Les matériaux apparents seront les suivants :

- ✓ Murs de soutènement des bâtiments en béton armé, finition lissée
- ✓ La structure des bâtiments A, B et D sera réalisée en ossature bois
- ✓ La structure du bâtiment C sera réalisée en bois lamellé-collé
- ✓ Les bâtiments seront revêtus d'un bardage bois de teinte naturelle
- ✓ Les couvertures seront réalisées en bacs acier de tonalité gris ardoise
- ✓ Les pentes des versants de couverture seront de :
  - 35° pour les bâtiments A et B
  - 15° pour le bâtiment C
  - 19° pour le bâtiment D
- ✓ Certaines menuiseries extérieures seront réalisées en aluminium laqué gris anthracite (RAL 7016)
- ✓ Les autres menuiseries extérieures (Accès techniques et de services) seront revêtues de bardage bois de teinte naturelle, afin de disparaître dans les parois des murs dans lesquelles elles s'incorporent

- ✓ Les recueils des eaux pluviales (gouttières pendantes et descentes EP) seront réalisés en zinc naturel. Les dauphins fonte seront peints de teinte identique aux descentes EP
- ✓ Les eaux pluviales seront conservées sur la parcelle et évacuées vers la mare
- ✓ Les cheminements seront réalisés en mélange terre-pierre perméable

## **Raccordement aux réseaux concessionnaires**

- ✓ Le raccordement au réseau concessionnaire ENEDIS s'effectuera depuis le réseau existant situé Chemin de Vernon.
- ✓ La parcelle est actuellement raccordée au réseau concessionnaire AEP existant situé Rue des Anciens Combattants.
- ✓ La parcelle est actuellement raccordée au réseau concessionnaire EU/ EV existant situé Rue des Anciens Combattants.
- ✓ Le raccordement au réseau concessionnaire ORANGE s'effectuera depuis le réseau existant situé Chemin de Vernon.

## **Traitement des déjections des animaux**

Les litières provenant des logements des animaux sont évacuées aussi souvent qu'il est nécessaire.

Ces déchets seront stockés sur une aire existante sur un site existant à proximité accueillant les Ecurie du « CENTAURE », propriétaire du pétitionnaire ; Ces déchets permettent aux agriculteurs des environs de récupérer les litières souillées afin de s'en servir d'engrais dans leurs champs.

## **Stationnements**

Pour les besoins de l'opération, un parc de stationnement de 70 places (dont 3 pour les Personnes à Mobilité Réduite) sera créé. Ces places de stationnement seront implantées le long de la rue des Anciens Combattants et seront réalisées en mélange terre-pierre.

7 places supplémentaires seront créées à l'avant de la carrière couverte existante ; ces places seront réalisées en mélange terre-pierre.

**Une étude d'impact** permet d'apprécier l'insertion du projet dans le site.

## NOTICE PAYSAGÈRE

Une attention toute particulière sera portée à la végétalisation et aux aménagements extérieurs.

### 1 – LES MASSES VÉGÉTALES

La conception générale permettra un entretien courant aisé du fait du regroupement et de l'homogénéité des masses arbustives, des arbres à grand développement et des cépées.

Les essences d'arbres seront choisies en fonction d'une palette végétale à caractère forestier, fruitier et ornemental régional, suivant les préconisations du Parc Naturel Régional du Vexin Français.

Les haies arbustives seront constituées de végétaux à caractère champêtre et disposées entre les espaces de jeux et les enclos.

### 2 – ARBRES

Les arbres existants le long des voiries extérieures aux parcelles seront conservés.

Aucun arbre de hautes tiges ne sera abattu pour la réalisation du projet de construction. Tous les arbres existants seront conservés et mis en valeur.

En complément des arbres existants, d'autres arbres seront plantés. Ils seront choisis parmi la liste suivante, recommandée par le PNR du Vexin :

Alisier blanc, alisier torminal

Aulne glutineux

Charme commun

Châtaignier

Chêne pédonculé, chêne sessile

Erable champêtre

Frêne

Hêtre vert

Merisier

Saule argenté ou osier blanc, saule marsault ou osier cendré

Sorbier des oiseleurs

Tilleul à petites feuilles



Des arbres fruitiers seront également plantés, choisis parmi les variétés ci-dessous énumérées :

**Cerisiers** : Montmorency, Anglaise hâtive, Early Rivers, Géant d'Hedelfingen, Hâtif burlat, Napoléon

**Cognassier** : Champion

**Poiriers** : Beurré Hardy, Conférence, Curé, Doyenné du Comice, Louise Bonne d'Avranches

**Pommiers** :

Variétés locales : Belle de Pontoise, Belle fille, Bénédicte, Châtaigner, Colapuy, Court-pendu gris, Faro, Gros locard, Reinette Abry

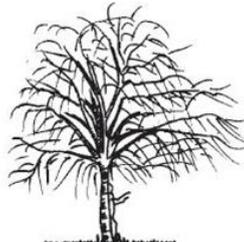
Variétés classiques : Belle de Boskoop, Cox's Orange, Grand Alexandre, Reine des reinettes, Reinette clochard, Reinette de Caux, Reinette grise du Canada, Transparente de Croucels.

**Pruniers** : Reine-Claude tardive de Chambourcy, Mirabelle de Nancy, Reine-Claude d'Oullins, Reine-Claude dorée, Reine-Claude violette, Quetsche commune.

Le pommier et le cerisier ont un port étalé, une cime irrégulière et dense alors que le poirier est pyramidal. Avec son tronc incliné et son écorce écaillée, le pommier n'excède pas 12 m de haut alors que le cerisier et le poirier peuvent atteindre 15 m.



Pommier  
8 - 12 m



Cerisier  
10 - 15 m



Poirier  
10 - 15 m

### 3 – ARBORETUM

Au Nord-Est de la parcelle, un arboretum permettra au public de s'informer sur les arbres existants sur cette zone de la parcelle. Chaque arbre sera présenté avec un panneau reprenant les caractéristiques de son espèce. Les essences sont les suivantes :

Nom commun	Nom scientifique
Sophora du Japon	<i>Styphnolobium japonicum</i>
Platane	<i>Platanus</i>
Erable rouge	<i>Acer rubrum</i>
Erable vert	<i>Acer pp</i>
Cornouiller	<i>Cornus</i>
Sapin	<i>Pinaceae</i>
Cyprès	<i>Cupressus</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Noyer	<i>Juglans regia L</i>

### 4 – CLOTURE SUR RUE

La clôture sera réalisée suivant la Demande Préalable n° 95 65 8 21 B 00 18, acceptée en date du 12 juillet 2021 et définissant clôtures et portails.

Les clôtures végétales existantes sont conservées et ne sont pas sujettes à modifications dans le cadre de cette demande de Permis d'Aménager.

## 5 – ENGAZONNEMENT



Parmi les différents espaces verts naturels, une partie des espaces engazonnés pourra être traitée en « gazon prairie fleurie », plus rustique et ne nécessitant pas d'entretien contraignant.

## 6 – CHEMINEMENT PIÉTON



La circulation des piétons serpentera autour du bassin et entre les différents enclos depuis l'accès principal du site en façade Sud. Cette circulation piétonne, large de 3,50 mètres, sera réalisée en mélange terre-pierre.

## 7 – TERRASSE PAVÉE



Au niveau de l'entrée du site, et entre les bâtiments A et B, une terrasse de 930 m<sup>2</sup> sera réalisée en pavés grès d'Inde.

## 8 – TERRASSE BOIS



À proximité du snack / bar (bâtiment A), une terrasse extérieure de 200 m<sup>2</sup> sera réalisée en bois et sera destinée à l'usage exclusif de la restauration.

## 9 – PARKING EXTÉRIEUR



Le parking extérieur de 70 places, le long de la rue des Anciens Combattants sera réalisé en dalles alvéolaires végétalisées.

## 10 – POTAGER PÉDAGOGIQUE

Les variétés à mettre en œuvre seront choisies pour leur intérêt gustatif et odorant afin de stimuler les enfants et leurs parents dans l'exercice de la culture potagère et à la cueillette.

On trouvera là un ensemble structuré par bandes avec différentes essences de plantes suivant la saison (salades, tomates, radis, cornichons, haricots, carottes, pommes de terre, courgettes...).

L'ensemble pourra être complété par des aromates et fleurs odorantes (bulbes, vivaces...).

## 11 – ENROCHEMENTS



Afin d'assurer le talutage en partie haute de la mare, des enrochements sont prévus en roche naturelle calcaire

## 12 – MARE

Élément central du projet d'aménagement, une mare sera aménagée au sein de l'équipement.

### ■ L'emplacement

Pour un fonctionnement écologique, deux grands principes seront respectés :

- l'ensoleillement, favorable à une vie aquatique diversifiée et équilibrée
- la matière organique en décomposition qui dégrade la qualité de l'eau

### ■ L'étanchéité

Le sol ne permettant pas naturellement la rétention de l'eau, la technique employée consistera à tapisser le fond de l'excavation d'une couche imperméable à base d'argile, recouverte d'un lit de sable qui permettra plus aisément un curage sans dommage.

Un sondage à la pelle in situ ainsi qu'un essai de perméabilité, permettront de vérifier la qualité des sols existants et l'absence de remblais d'apport.

### ■ La forme

- Contours sinueux pour augmenter la surface des berges, zones importantes pour la végétation et les animaux.
- Diversification des profondeurs : des zones peu profondes qui se réchauffent rapidement et des zones profondes qui restent à l'abri du gel l'hiver.
- Les berges seront en pente douce. La faune et la flore coloniseront la mare plus facilement, l'aménagement de paliers assurera une meilleure stabilité et permettra d'installer les plantes aquatiques.

### ■ L'alimentation en eau

Cette mare sera principalement alimentée par la récupération des eaux pluviales des bâtiments, et d'autre part par l'axe de ruissellement existant sur la parcelle.

### ■ L'entretien

Ayant besoin d'une surveillance régulière et d'interventions ponctuelles, il conviendra d'effectuer des travaux doux et partiels afin de ne pas modifier radicalement l'équilibre du bassin ; l'entretien consistant principalement à prévenir son comblement dû à l'accumulation de matériaux sur le fond (sédiments apportés par l'érosion et le ruissellement, débris végétaux...) et à l'envahissement par la végétation.

## ■ Le choix des plantes

Les plantes contribuent à l'épuration et à l'oxygénation des eaux et servent de refuge et de nourriture pour de nombreux animaux.

Il faut éviter de planter trop de plantes, les végétaux aquatiques étant assez envahissants. Il sera recommandé de ne planter que sur un tiers de la surface. Certaines plantes seront proscrites car trop invasives. Afin de faciliter l'entretien, on regroupera autant que possible les plantes par espèces, dans de petits îlots délimités par des pierres, des pavés, etc... Aussi, on favorisera la bonne oxygénation de la mare par l'implantation de certaines plantes.



**IRIS PSEUDACORUS** (*Iris des marais*)



**MASETTE** (*Elle pousse dans les eaux peu profonde, se développe rapidement et supporte bien les périodes de froid*)



**BALDINGERE FAUX-ROSEAU**

(Egalement appelée *alpiste faux-roseau*, une espèce de demi-ombre qui apprécie les sols assez humides à mouillés)